



Doc. 16223

07 juillet 2025

La justice tarde à être rendue: la réponse incomplète dans l'affaire Daphne Caruana Galizia

Proposition de résolution

déposée par M. Constantinos EFSTATHIOU et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

Près de huit ans après l'assassinat de Daphne Caruana Galizia, la justice n'a toujours pas été totalement rendue. Bien que certaines personnes aient été condamnées en lien avec l'assassinat, le procès du cerveau présumé est toujours en instance et les réformes systémiques demandées par l'enquête publique indépendante de 2021 restent encore largement à mettre en œuvre.

Cette enquête, mandatée en vertu de l'article 2 de la Convention européenne des droits de l'homme (STE n° 5) et ouverte à la suite de l'adoption de la [Résolution 2293 \(2019\)](#) de l'Assemblée parlementaire, a conclu que l'État maltais portait la responsabilité d'avoir créé un climat d'impunité qui a permis l'assassinat. L'enquête a émis des recommandations détaillées sur la protection des journalistes, l'indépendance de la justice, l'État de droit et la lutte contre la corruption.

Des évaluations antérieures réalisées par des organes du Conseil de l'Europe – notamment la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise), le Groupe d'États contre la corruption (GRECO) et le Comité d'experts sur l'évaluation des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (MONEYVAL) – ainsi que par le Parlement européen, ont exprimé des préoccupations similaires. Pourtant, les réformes restent partielles, opaques ou au point mort. Le système judiciaire maltais continue de subir des retards, en particulier dans les affaires de meurtre, dont plus de la moitié sont pendantes depuis plus de cinq ans.

L'Assemblée devrait examiner la mise en œuvre des recommandations de l'enquête publique, ainsi que le respect par Malte des normes du Conseil de l'Europe en matière d'État de droit et de liberté de la presse. Elle devrait se pencher sur les moyens dont elle dispose pour soutenir les efforts visant à garantir une justice indépendante et rendue dans des délais raisonnables, notamment en analysant les causes des retards judiciaires et en réexaminant la question de la responsabilité de l'État pour son inaction.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

EFSTATHIOU Constantinos, Chypre, SOC
ÅBERG Boriana, Suède, PPE/DC
ABRAHAM Knut, Allemagne, PPE/DC
BERGAMINI Deborah, Italie, PPE/DC
BIEJAT Magdalena, Pologne, SOC
BOVENS Theo, Pays-Bas, PPE/DC
BRICO Christophe, Monaco, PPE/DC
DALLE Benjamin, Belgique, PPE/DC
ECCLES Cat, Royaume-Uni, SOC
ENGELHARDT Heike, Allemagne
HISPÁN Pablo, Espagne, PPE/DC
KOSTADINOVSKA-STOJCHEVSKA Bisera, Macédoine du Nord, SOC
LEIPUTĖ Orinta, Lituanie, SOC
LEYTE Carmen, Espagne, PPE/DC
LOUCAIDES George, Chypre, GUE
MULLEN Rónán, Irlande, PPE/DC
NOWICKA Wanda, Pologne, SOC
PANMAN Tekke, Pays-Bas, PPE/DC
PETRUSHEVSKA Marija, Macédoine du Nord, PPE/DC
POLIDORI Catia, Italie, PPE/DC
POMASKA Agnieszka, Pologne, PPE/DC
PRAMMER Agnes Sirkka, Autriche, SOC
ROBLES Gonzalo, Espagne, PPE/DC
RUBINYAN Ruben, Arménie, PPE/DC
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC
SCHOU Ingjerd Schie, Norvège, PPE/DC
SOBOLIEV Serhii, Ukraine, PPE/DC
TABAKU Jorida, Albanie, PPE/DC
THIÉBAULT-MARTINEZ Céline, France, SOC
VARDANYAN Vladimir, Arménie, PPE/DC
VOKSHI Albana, Albanie, PPE/DC
WIJK Elly, van, Pays-Bas, PPE/DC

1. GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts